



Fiche Projet

Proposition de projet en PPP

GESTION DES DECHETS DE NOUAKCHOTT



Autorité contractante

Communauté urbaine de
Nouakchott

Point focal de l'autorité contractante

Abdelahhi Ould Sidi, conseiller
technique chargé de la propreté
de la ville

Point focal de la cellule PPP

Nouakchott





Descriptif du Projet

Contexte

La gestion des déchets solides ménagers à Nouakchott ne permet pas de satisfaire les règles d'hygiène exigées pour la population. Ce service public relève de la compétence de la CUN mais cette dernière ne dispose pas des moyens et ressources nécessaires à cette mission. Aussi, 80% du financement de ce service public est assuré par l'Etat. La CUN a confié la collecte et le transports à des prestataires privés mais a conservé la gestion du centre d'enfouissement.

Description

Le projet envisage de déléguer à un opérateur privé la collecte, le transport et le traitement des déchets solides ménagers de la ville de Nouakchott. Actuellement, environ 16,000 tonnes sont collectées chaque mois, mais cette collecte ne couvre pas la totalité du territoire urbain.

Le projet comprend également la réalisation de sites de transit pour faciliter la collecte et des travaux d'aménagement et d'extension au Centre d'Enfouissement Technique (CET) des ordures ménagères.

Résultats attendus

1. Couverture du service sur la totalité des communes de la CUN
2. Mise en place de dépôts de transit
3. Eradication des « points noirs » (dépôts de proximité, où la collecte se fait difficilement)
4. Amélioration du service public de collecte des déchets ménagers solides
5. Amélioration de la santé publique à Nouakchott

Etudes de cas

Contrat de gestion déléguée de déchet ménagers à Rabat (lot 1)

- *Autorité contractante: Commune urbaine de Rabat*
- *Montant et durée du contrat: 40 M EUR pour 7 ans*
- *Type de PPP: contrat de gestion déléguée du parc de contenants et la collecte quotidienne des déchets ménagers et assimilés*
- *Partenaire privé: Derichebourg*

Stade d'avancement

1

2007-2014: Délégation de service public par l'opérateur privé Pizzorno

2

2015-2016: Gestion du service de collecte, transport et du CET en régie directe par la CUN

3

Depuis juillet 2016: Transport et collecte gérés par 4 prestataires privés; Gestion du CET conservée en régie directe par la CUN

Informations disponibles

- DAO pour la gestion des déchets solides à Nouakchott, octobre 2015
- Données de pesage et décomptes du délégataire Pizzorno, 2007-2014, ADU
- Récapitulatif des pesées par marchés de prestataires, juillet - décembre 2016, CUN
- Etude sur les filières de recyclage des déchets à Nouakchott, Hydroconseil GRET, mai 2016



Structuration du projet en PPP

Entre 220-240k tonnes/an

Tonnes collectées et traitées par an en moyenne

Type de PPP envisagé

La **délégation de service public (DSP)** est le modèle de PPP qui semble le plus adapté pour ce projet.

L'opérateur privé aurait en charge la collecte, avec sites de transit, et le transport des déchets solides ménagers de la ville de Nouakchott au CET.

Le traitement/enfouissement des déchets et l'entretien/maintenance du CET pourrait également faire partie du périmètre de l'opérateur, qui comprendrait une mise aux normes au début du contrat et la réalisation des travaux d'extension, si nécessaire.

La durée du contrat devra être suffisamment longue pour permettre à l'opérateur privé d'amortir ses équipements (véhicules) et les investissements, le cas échéant (par exemple sur le CET).

Rémunération du partenaire privé

L'opérateur privé serait rémunéré directement par l'Autorité publique, à savoir la CUN, en fonction de la quantité de déchets pesés au CET et soumis à un contrôle qualitatif et quantitatif systématique de la CUN. Une part fixe relative aux travaux du CET pourrait éventuellement compléter la rémunération.

Le champ d'intervention géographique du délégataire (impactant surtout le transport) devra être fixé.

Sa rémunération pourra être revue en fonction de la croissance géographique et des mutations urbaines de la ville allant de pair avec la nécessité d'étendre le service public.

Indicateurs de suivi

Les indicateurs de suivi dans le cadre d'un contrat de DSP pourraient être les suivants:

- Continuité du service public
- Qualité des déchets collectés et transportés (% de sable par exemple)
- Réduction et éradication des « points noirs »
- Maîtrise du remplissage des bennes de collecte
- Qualité du matériel roulant
- Maintenance du CET selon les normes environnementales exigées
- Renouvellement des alvéoles du CET selon le besoin

Structuration du financement du projet

Le service public de gestion des déchets sera financé par les ressources fiscales de la CUN, qui prélèvera une taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) auprès de ces usagers.

La CUN pourra également demander à l'opérateur privé de lui verser un ticket d'entrée pour droit à l'exploitation d'une activité commerciale, en particulier si cela constitue un monopole.

Attractivité du projet

Les conditions pour attirer le secteur privé sur ce projet ne sont pour l'instant pas réunies, notamment:

- La garantie de paiement de l'opérateur privé par l'autorité compétente qui est la CUN, et donc la garantie de ses ressources fiscales dédiés au financement de ce service public
- Le périmètre de l'opérateur privé comprenant la collecte, le transport et le traitement/gestion du CET serait de nature à attirer davantage d'opérateurs que la séparation des opérations, lui permettant d'avoir le contrôle sur toute la chaîne.



Feuille de route du projet

1. Inscrire ce projet au Programme d'Investissements Prioritaires (**PIP**)
2. Elaborer une **stratégie** de gestion des déchets à Nouakchott et réaliser une **étude financière PPP**, qui devra étudier la structure et le montant du service public de gestion des déchets (à financer sur ressources fiscales ou budgétaires) et, en fonction des conclusions de l'étude:
3. **Décision** du Gouvernement mauritanien d'engager le projet en PPP
4. Réaliser un **audit juridique** du projet
5. Réaliser les **actions/décisions/études complémentaires**:
 - Mettre en place les recommandations de l'étude financière (fiscalité dédiée à la gestion des déchets, le cas échéant),
 - Mettre en place un cadre de suivi et de contrôle dédié à ce projet au sein de la CUN
6. Recruter un **conseiller en transaction** (techniques, financiers et juridiques) pour préparer, développer et mettre en œuvre le projet jusqu'à la signature du contrat
7. Préparation et **lancement** de l'appel d'offres du projet en PPP

1. Inscription au PIP

2. Stratégie et étude financière

3. Décision gouvernementale

4. Audit juridique

5. Actions complémentaires

6. Recrutement du conseil

7. Appel d'offres

Abdellahi Ould Sidi

Conseiller technique chargé de la propreté de la ville

E abdellahi.sidi@yahoo.fr

T (+222) 22 66 62 07

W <http://www.cun.mr/fr/>

Cellule PPP

E

T

W